



Compte rendu du CSAL du 22/01/2024

Nous étions réunis en seconde convocation ce lundi 22 janvier en CSAL afin que soient présentés aux organisations syndicales la situation des emplois à la Dircofi Nord et la modification du Tagerfip 2024.

La première séance du CSAL, prévue le 15 janvier 2024 avait été boycottée compte tenu des 2 suppressions de postes subies par la Dircofi et plus généralement par les directions locales .

Solidaires Finances Publiques a lu en début de séance une liminaire dont vous pourrez prendre connaissance en pièce-jointe.

Présentation des emplois et modification du Tagerfip 2024 :

La direction a tout d'abord entendu préciser qu'en 2 ans, la Dircofi avait bénéficié de 11 emplois supplémentaires. Toutefois, les nouvelles arrivées consistent en des agents de catégorie A au détriment d'une baisse constante de ceux des catégories B et C.

Or, on assiste à une attrition de la programmation en provenance des PCE, qui va obliger la Dircofi à augmenter significativement le nombre de 3909 produites en son sein afin de passer de 30 % des affaires programmées (avant COVID) à un objectif de 50 %.

Aussi, la direction attend des compétences de programmation des contrôleurs nouvellement affectés au sein des brigades en « profitant » du nouveau système d'affectation désormais « au choix » des agents de catégorie B au sein des Dircofi.

S'agissant des deux postes de consultants (international à la BV5 et financier rattaché à la division II) pour lesquels des agents avaient été prépositionnés, la direction se réserve la possibilité de rebattre les cartes au prochain mouvement afin de recruter des agents ayant un profil correspondant à ces postes.

Au sujet du transfert du contrôle des taxes douanières à la DGFIP, 3 postes seront créés au sein de la Dircofi Nord (BV4 à La Madeleine, BV9 de Dunkerque et BV24 de Caen). Selon la direction, il est juste attendu des services de contrôle, que le niveau de déclaration ne s'effondre pas, ainsi que le niveau du recouvrement de ces taxes.

Notre Idiv expert lutte contre la fraude et le nouveau consultant taxes douanières et TVA (affecté à la div VI) sont chargés de monter une formation spécifique en relation avec les services des douanes.

Pour information, le poste de consultant FFI initialement positionné à la BV5 sera finalement déployé à la BV4.

Enfin, la direction nous a assuré que les 7 postes créés au sein de la Dircofi constituent un renfort effectif pour la DIRCOFI Nord, puisque le nombre de dossiers attendus pour 2024 demeurent inchangé par rapport à 2023.

La direction a également rappelé que les fiches de poste de consultants sont accessibles à tous les agents aussi bien en interne qu'en externe.

S'agissant des deux transformations de B en A, la **direction a apporté les précisions suivantes** :

– Au niveau de la cellule Alpage rattachée à la division VI

Avec l'arrivée de PILAT, le nouvel inspecteur sera chargé notamment du suivi d'activité, du suivi de la programmation, du suivi des statistiques, de l'exploitation des listes DM, organisation des nouveaux process en sus des tâches dévolues au contrôleur.

– Au niveau de la BEP

La direction a affirmé que la transformation de poste de B en A était voulue depuis longtemps, car elle considérait anormal d'avoir un agent de catégorie B effectuant le même travail qu'un cadre A.

Néanmoins, le poste était occupé et les surnombres ne sont plus acceptés par la DG. Cependant, le départ en retraite prévisible d'un contrôleur de brigades au cours de l'année 2024, a ouvert la possibilité de requalifier le poste de B en A au sein de la BEP.

Toutefois, le contrôleur n'ayant pas encore déposé son dossier de retraite, le poste B de la BEP « supprimé » s'est retrouvé en surnombre et cette situation a donc dû être gérée.

Enfin, la direction a demandé la requalification de C en B d'un poste en direction, actuellement vacant.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le choix de la direction de supprimer un poste occupé est source de vives inquiétudes chez l'agent, puisque ce dernier se voit dans l'obligation de participer au mouvement national de mutations. Certes, une solution semble avoir été trouvée en transformant le poste de C en B en direction afin de garantir le maintien de l'agent à la Dircofi Nord.

Une telle situation aurait dû être anticipée, puisque les collègues partant en retraite n'ont pas pu déposer leur dossier avant le 01/01 du fait de la réforme des retraites, qui a allongé leur durée de travail de quelques mois.

Solidaires Finances Publiques suivra de près l'évolution de ce dossier particulier.

Eu égard à la politique structurelle des emplois à la DGFIP, **Solidaires Finances Publiques** a voté « **contre** » la présentation des emplois et cela, en dépit d'un différentiel d'emploi favorable au sein de la Dircofi Nord.

En **questions diverses**, **Solidaires Finances Publiques** a interpellé la direction au sujet du déménagement des brigades de La Madeleine dans les locaux d'Euralliance, ainsi que des conditions d'installation des agents.

Un compte rendu spécifique a été fait aux agents présents sur le site de La Madeleine via l'envoi d'un courriel dédié.